

MON ESPACE FAMILLE TUTO

MAIRIE DE PRÉCIGNÉ

La commune de Précigné a mis en place « mon espace famille » pour la rentrée scolaire 2022. Cette espace permet d'inscrire vos enfants aux services périscolaires de la collectivité et aussi de communiquer avec les familles.

Nous vous avons informé de cette plateforme à compter du mois de mai 2022 en vous sollicitant votre adresse mail afin d'activer votre compte « Mon Espace Famille ».

Aujourd'hui, nous accueillons vos enfants dans les différents services périscolaires et nous ne disposons pas des informations relatives à votre inscription. Vous pouvez être dans l'une de ces situations :

- 1 Mon compte n'est pas activé Comment l'activer ?
- 2 Mon compte est activé, je dois ouvrir les inscriptions (droits ouverts aux différents services)
- 3 Mon compte est activé, mes inscriptions sont validées, je dois procéder aux réservations (jours ou vos enfants fréquentent le service)

Nous vous remercions de vérifier la situation de votre compte sur Mon Espace Famille (https://app.monespacefamille.fr).

Pour vos premières utilisations de la plateforme, il est conseillé d'utiliser un ordinateur ainsi que le navigateur google chrome. Nous souhaitons que toutes les familles ouvrent un compte, cela permet à nos services de disposer de vos coordonnées afin de communiquer sur les fonctionnements des services de restauration scolaire, garderie périscolaire et aussi d'autres évènements comme les pandémies, grèves...

Vous retrouverez ci-dessous un « tuto » d'utilisation selon votre situation :

1 – Mon compte n'est pas activé – Comment l'activer ?

- 1. Se connecter sur https://app.monespacefamille.fr
- 2. Pas encore de compte ? créez-en un !
- 3. Suivez la procédure
- 4. Vous recevrez dans votre messagerie un mail « Vérification de votre email » de l'expéditeur « monespacefamille.fr » puis valider mon e-mail.
 - Si vous ne recevez pas ce message, vérifiez qu'il ne soit pas dans vos spams.
- 5. Vous êtes automatiquement redirigez sur la plateforme Mon Espace famille.
- 6. Dans l'Onglet Gestion du Foyer, complétez les sous-onglets Foyer, Responsables et Enfants. Préparez les éléments suivants : N° quotient familial de la CAF ou MSA

N° allocataire de la CAF ou MSA

Effectuez votre saisie

Attention vous pouvez être « bloqué » à la saisie du n° allocataire CAF. Dans cette situation, il faut nous adresser un mail à l'adresse <u>mairie@precigne.com</u> avec le nom de la famille, le numéro allocataire afin que nous débloquions la situation. Vous serez informé par mail de la résolution du problème en moins de 72 heures.

7. Nos services valident votre dossier. Vous recevrez un mail de confirmation de « monespacefamille.fr ». Votre compte est activé !



MAIRIE DE PRÉCIGNÉ

2 - Mon compte est activé, je dois ouvrir les inscriptions (droits ouverts aux différents services)

- 1. Préparez les documents suivants à numériser (format photo ou format PDF) :
 - Carnet de santé (pages des vaccins) Justificatif de domicile de moins de 3 mois (énergie, téléphonie...) Livret de famille (toutes les pages) Avis d'imposition de l'année en cours IBAN (RIB)
- 2. Se reconnectez sur la plateforme https://app.monespacefamille.fr si nécessaire avec votre adresse mail et votre mot de passe
- 3. Se rendre dans l'onglet « Espace Famille » et sous onglet « mes inscriptions »
- 4. Cliquez sur nouvelle inscription
- 5. Sélectionner Garderie et la période de l'année scolaire souhaitée (avec flèche à droite)
- 6. Cliquez sur suivant
- 7. Vous retrouvez les données du responsable de famille
- 8. Cliquez sur suivant
- 9. Vous retrouvez les données de votre enfant
- 10. Cliquez sur suivant
- 11. Sélectionnez « je réserve les jours de la semaine » pour la garderie du matin Nous vous conseillons d'ouvrir les droits pour toute la semaine ainsi si vous avez besoin de ce service en cours d'année scolaire, il ne vous restera à effectuer que les réservations.
- 12. Sélectionnez « je réserve les jours de la semaine ».
- 13. Procédure identique pour la garderie du soir (point 10 et 11) et restaurant
- 14. Cliquez sur suivant
- 15. Vous retrouvez les données du Foyer
- 16. Cliquez sur suivant
- 17. Joindre les documents du foyer (lignes avec * obligatoire)
- 18. Télécharger : l'autorisation de prélèvement à compléter + signature

le règlement du service périscolaire + signature

Dans l'hypothèse ou ces documents se téléchargent dans un format incorrect, vous pouvez retrouver ces éléments sur le site de la mairie <u>www.precigne.fr</u> dans l'onglet enfance jeunesse / garderie ou école ou restaurant scolaire.

- 19. Cliquez sur suivant
- 20. Cliquez sur terminer
- 21. Nos services valident votre dossier. Vous recevrez un mail de confirmation de « monespacefamille.fr ».

3 – Mon compte est activé, mes inscriptions sont validées, je dois procéder aux réservations (jours ou vos enfants fréquentent le service)

- Se reconnectez sur la plateforme https://app.monespacefamille.fr avec votre adresse mail et votre 1. mot de passe
- 2. Se rendre dans l'onglet « Espace Famille » et sous onglet « mes réservations », le faire pour garderie du matin, soir et restaurant scolaire
- 3. Cliquez sur la flèche >
- Sélectionner les jours ou votre enfant est présent aux différents services. 4.
- Validez le panier en bas de l'écran à droite afin que les données soient transmises à nos services 5. Nous vous rappelons que les réservations doivent être effectuées le lundi avant midi de la semaine N-1. Tout enfant fréquentant la cantine sans avoir réservé ses repas se verra appliquer une majoration de 1.04 € par repas (cf règlement des services périscolaires).

Exemple : A la date du mardi 6 septembre 2022, il est possible de réserver à compter du lundi 19 septembre 2022.

Attention : Pour les absences pour raisons médicales, il est nécessaire de nous prévenir de l'absence par mail (mairie@precigne.com) et de nous fournir le certificat médical (cf règlement) des qu'il est en votre possession.